

Compte-rendu
Comité de Pilotage 3
« Plan de Gestion de l'Espace Naturel Sensible de la Vallée du Layon »
 Val du Layon – 15/12/2022

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION :

Présentation du plan d'action, échanges et ajustements auprès des membres du Comité de Pilotage, pour validation.

FICHIERS JOINTS

- ✓ Diaporama présenté lors du CoPil
- ✓ Plan de gestion validé + annexes

PERSONNES PRESENTES :

Titre	NOM	Prénom	Organisme	COFIL 3 15122022
Madame	AUBE	Géraldine	Fédération Départementale des Chasseurs 49	Présente
Monsieur	BLON	Théo	CEN pays de la Loire	Présent
Monsieur	COCHARD	Arnaud	CEN pays de la Loire	Présent
Monsieur	DERVIEUX	Jean-Jacques	Syndicat Layon Aubance Louets	Présent
Monsieur	GUEGNARD	Jacques	Commune de Beaulieu-sur-Layon	Présent
Madame	JONCHERAY	Marie	Syndicat Layon Aubance Louets	Présente
Monsieur	LAMBERT	Jacky	Commune de Bellevigne-en-Layon (Faye d'Anjou)	Présent
Monsieur	LAPLACE	Alain	CEN Pays de la Loire	Présent
Monsieur	LOMBARD	Vincent	Département de Maine-et-Loire	Présent
Monsieur	MACE	Pascal	Commune de Rocherfort sur Loire	Présent
Madame	MOREL	Fabienne	Communauté de communes Loire Layon Aubance	Présente
Monsieur	PICHERIT	Daniel	Commune de Chaudfonds-sur-Layon (réfèrent Cotech)	Présent
Monsieur	PIERROIS	Benoît	Syndicat Layon Aubance Louets	Présent
Madame	RICHOUX	Martine	Commune de Chalonnes-sur-Loire	Présente

RELEVÉ DE DECISIONS :

- Après une brève synthèse du diagnostic écologique et socio-économique (présentée et validée en COTECH/COFIL 2), A. Cochard présente le plan d'actions prévu dans le présent plan de gestion.
- L'ensemble des 36 fiches actions est présentée aux membres du COFIL, afin de recueillir les amendements / modifications à prévoir pour validation.
- Les modifications apportées par les membres du COFIL concernent les fiches action suivantes :
 - **Fiche GE15 « Engager un programme de dépollution des décharges sauvages et de restauration des milieux naturels atteints »**
 - Il est demandé de remplacer sauvages par anciennes (ce sont souvent des zones anciennes de dépôts)
 - Il est indiqué que Le Département pourra subventionner le diagnostic et l'état des lieux des décharges présentes sur l'ENS mais n'ira pas sur un financement des phases travaux
 - **Fiche SE1 "Définir un programme d'animations »**
 - Il est proposé que Biodivart et la Maison de la Nature et du Layon soient identifiés en tant que structures porteuses potentielles
 - **Fiche SE5 « Développer et soutenir les clubs nature »**
 - La Fédération de chasse précise qu'elle anime déjà des clubs nature sur les communes de Saint aubin et faye. Cela est précisé dans la fiche
 - La fédération est identifiée comme structure porteuse potentielle pour le développement de cette action
 - **Fiche SE7 « Création d'aménagements, acquisition de matériel, et/ou mise en place de nouvelles pratiques en faveur de la biodiversité »**
 - Le Département fait savoir qu'il pourra subventionner du matériel nécessaire à la mise en place d'écopâturage (ex : clôtures) ou des panneaux d'information, mais ne se positionnera pas sur de l'achat de matériel mécanique d'entretien d'espaces verts ou naturels.)
 - **Fiche SE8 « Proposer un accompagnement technique et pédagogique des agents et/ou élus de collectivités »**
 - Il est demandé d'ajouter les élus de collectivités dans la fiche correspondante

- Au regard de la présentation et des réponses aux questions, le COPIL valide à l'unanimité le plan de gestion.
- Les membres du COPIL valide que l'action CO1 portant sur l'animation et la gouvernance de la déclinaison du plan de gestion soit portée par le Syndicat Layon Aubance Louets
- Après finalisation, celui-ci sera envoyé au membre du COPIL, ainsi qu'à disposition de toutes personnes demandeuses (lien vers le site internet du syndicat)